

## **Préavis no 1-2012 : Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- M. Georges Fontana, Paudex
- M. Alexander Freise, Pully
- M. Jean-Philippe Thuillard, Savigny, Président

s'est réunie le 7 mars 2012 en la salle de la Municipalité de Savigny.

En préambule, elle souhaite remercier M. Delaplace, membre du CODIR, M. Weber, commandant et M. Chuard, chef du service des finances de la Ville de Pully, pour leur présence, d'une part et pour avoir répondu à toutes les questions posées par la commission sur les divers aspects du préavis, d'autre part.

### 1. Généralités

Le préavis précise les éléments qui régissent la nécessité de fixer un plafond d'endettement, tant sur le plan légal que sur le plan historique. Nous n'y reviendrons pas.

### 2. Plafond d'endettement

Notre association étant au début de son activité, il n'y a pas encore de données suffisantes pour établir une planification financière à moyen et long terme.

En l'absence de cette planification financière, la commission a été informée qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucun investissement particulier prévu pour ces prochaines années.

Devant l'obligation de disposer d'un plafond d'endettement, le CODIR a purement et simplement estimé le montant de celui-ci à CHF 2'000'000.00 pour la durée de la présente législature.

La commission s'est ralliée à cette proposition.

De plus et en cas de dépôt d'une demande de crédit d'investissement, le Conseil intercommunal a toute latitude pour demander des précisions sur le mode de financement, voir repousser la demande à des temps meilleurs ou refuser l'objet.

### 3. Conclusions

Après en avoir discuté, la commission chargée de son étude, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1 ) De fixer le plafond brut des emprunts à CHF 2'000'000.00 pour la législature 2011-2016 ;
- 2 ) De fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 0.00 pour la législature 2011-2016.

Pour la commission,  
Le président

Jean-Philippe Thuillard

Savigny, le 14 mars 2012